



Dénomination commerciale : Poudre électrolyte Fronius

1. Désignation de substance/de préparation et d'entreprise

Indications concernant le produit :

Référence :
42,0411,8041

Utilisation de la substance/de la préparation :
Poudre électrolyte à dissoudre dans l'eau (pour le nettoyage électrochimique de CrNi)

Fabricant/fournisseur :
Fronius International GmbH
Günter Fronius Straße 1
A-4600 Wels-Thalheim
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-0
Fax : +43 / (0)7242 / 47825

Renseignements :
TSI (TechSupport International)
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-3440
Fax : +43 / (0)7242 / 241-3930
e-mail : welding.techsupport@fronius.com
www.fronius.com

Renseignements en cas d'urgence :
Centre anti-poison autrichien +43 / (0)1 / 4064343

2. Composition/informations concernant les composants

Caractérisation chimique :

Description :
Mélange des substances indiquées ci-dessous avec additifs inoffensifs

Composants dangereux :
- > 30 % / sodium hydrogénosulfate / Xi ; R41 / CAS : 7681-38-1, EINECS : 231-665-7
- > 30 % / acide citrique / Xi ; R36 / CAS : 5949-29-1, EINECS : 201-069-1

Remarques supplémentaires :
Le texte des avertissements de danger figure au chapitre 16.

3. Dangers potentiels

Désignation des dangers :
Risque de lésions oculaires graves

Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :
Influence principale due à ses propriétés irritantes.

Système de classification :
La classification correspond aux listes CE actuelles. Elle est toutefois complétée par des indications émanant de la littérature spécialisée et des informations fournies par l'entreprise.

4. Mesures de premiers secours

Remarques générales :
Retirer immédiatement les vêtements souillés par le produit

Après inhalation :

Assurer une bonne ventilation, position de repos allongée, consulter un médecin en cas de douleurs

Après contact cutané :

- Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau courante

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux durant plusieurs minutes sous l'eau courante en entrouvrant les paupières, puis consulter un médecin

Après ingestion :

- Se rincer la bouche et boire ensuite beaucoup d'eau
- Ne pas provoquer de vomissements, consulter un médecin

5. Mesures d'extinction d'incendies**Agents d'extinction adaptés :**

De l'eau, le produit lui-même ne brûle pas

Agents d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité :

-

Dangers particuliers dus à la substance, aux produits de sa combustion ou aux gaz émanant :

Acide sulfurique, produits de décomposition, oxyde d'azote

Équipement de protection particulier :

Porter des vêtements de protection

Autres remarques :

Protection respiratoire avec circulation d'air indépendante

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**Mesures de protection individuelles :**

Respecter les mesures de protection du point 8

Mesures de protection de l'environnement :

- Ne pas jeter dans l'environnement (canalisation, fleuves et rivières, sol, etc.)
- Stocker dans des récipients fermés

Méthodes de nettoyage / de récupération :

Récupérer le produit de manière mécanique

Remarques supplémentaires :

Utiliser éventuellement un produit de neutralisation

7. Manipulation et stockage**Manipulation :****Remarques pour une manipulation sûre :**

Éviter la formation de poussières.

Remarques concernant la prévention d'incendies et d'explosions :

Le produit lui-même n'est pas inflammable.

Stockage :**Exigences envers les pièces et récipients de stockage :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques concernant les combinaisons de stockage :

- Ne pas stocker conjointement avec des agents d'oxydation, des aliments pour animaux et des produits alimentaires

Autres indications concernant les conditions de stockage :

Température de stockage < 30 °C

Humidité relative de l'air < 70%

Classe de stockage :

VCI : 8

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel**Remarques supplémentaires concernant la conception d'installations techniques :**

-

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

-

Remarques supplémentaires :

-

Équipement de protection personnel :

- Protection respiratoire : protection anti-poussière
- Protection des mains : nettoyage éventuel en cas de contact avec les mains humides
- Protection des yeux : protection des yeux
- Protection corporelle : vêtements de travail de protection
- Mesures de protection générales : tenir éloigné des aliments et des boissons
- Mesures d'hygiène : ne pas manger et ne pas boire pendant le travail, se laver les mains
avant les pauses et la fin du travail

9. Caractéristiques physiques et chimiques**Indications générales :**

- Forme : poudre / granulés
- Couleur : blanc à jaunâtre
- Odeur : inodore

Modification d'état :

Non applicable

Point d'inflammation :

Non applicable

Inflammabilité (forme solide/forme gazeuse) :

Non applicable

Température d'inflammation :

Non applicable

Auto-inflammation :

Non applicable

Propriétés comburantes :

Non applicable

Risque d'explosion :

Non applicable

Limites d'explosivité :

LIE : aucune ; LSE : aucune

Pression de vapeur à 20 °C :

Non applicable

Densité à 20 °C :

1320 g/l

Solubilité à 20 °C :

env. 1000 g/l dans l'eau

Valeur pH à 20 °C :

1,3 (pour 10 g/l d'eau)

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter :**

Chauffage du produit à une température supérieure à 180 °C

Substances à éviter :

Alcalins

Produits de désintégration dangereux :

aucun

Autres indications :

Dégagement d'O₂ lors de la dissolution

11. Indications concernant la toxicologie**Toxicité aiguë :****Effet d'irritation primaire :**

- sur les yeux : Irritations oculaires (risques de dommages oculaires graves)
- Allergie : Pas d'effet allergisant connu

Autres indications :

Respecter les consignes de manipulation

12. Indications concernant l'écologie**Conduite à tenir dans le milieu environnemental :**

Le produit ne peut être remis aux stations d'épuration qu'après neutralisation (variation du pH)

Effets toxiques pour l'environnement :**Toxicité aquatique :**

-

Procédure pour les stations d'épuration :

Le produit ne peut être remis aux stations d'épuration qu'après neutralisation (variation du pH)

Remarques générales :

Le produit ne peut être rejeté dans le milieu récepteur / eaux usées qu'après neutralisation et fortement dilué.

13. Remarques concernant l'élimination**Produit :****Recommandation :**

- Déposer le produit au centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux car un traitement physico-chimique ou thermique est nécessaire
- Ne pas éliminer avec les déchets ménagers

Numéro de code de déchet :

- 52102 conformément à la norme autrichienne ÖNORM S 2101
- 060106 conf. EWC

Emballages non nettoyés :

- Recommandation : élimination conformément aux directives administratives.
- Produit de nettoyage recommandé : eau

14. Prescriptions concernant le transport**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (au-delà et à l'intérieur des frontières) :**

- N'est pas considéré comme une marchandise dangereuse à transporter

Transport par mer IMDG/GGVmer :

- N'est pas considéré comme une marchandise dangereuse à transporter

Transport par air ICAO-TI et IATA-DGR :

- N'est pas considéré comme une marchandise dangereuse à transporter

15. Prescriptions**Identification selon les directives CE :**

Le produit est classé et identifié selon les directives CE / Substances nocives V / Loi et réglementation sur les produits chimiques

Lettre de repérage et désignation de la dangerosité du produit :

Xi - Irritant

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage :

Sodium hydrogénosulfate

Phrases R :

R41 - Risque de lésions oculaires graves

Phrases S :

- S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau
- S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

- S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Classe de dangerosité pour l'eau :

Classe de danger pour le milieu aquatique 1 (auto-évaluation) : peu dangereux pour le milieu aquatique.

Autres prescriptions :

Produit soumis à déclaration aux termes de la loi autrichienne sur les produits chimiques

16. Autres indications

Les indications données dans cette fiche signalétique de sécurité ne se rapportent qu'au produit cité. Elles peuvent toutefois ne plus être exactes si le produit est traité avec d'autres matériaux ou dans un autre processus de traitement. Les indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences et servent à décrire le produit pour ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre.

Phrases R significatives :

- R36 Irritant pour les yeux
- R41 Risque de lésions oculaires graves